

# STOP LINKY ET AUTRES COMPTEURS COMMUNICANTS SANS GARANTIES !



Vers la pétition sur [Change.org](http://Change.org)

STOP LINKY GRAND PARIS

Madame et Messieurs les Maires, *Enedis* (ex *ErDF*) a commencé à installer son compteur "communicant" *Linky* sur nos communes, *Engie* (ex *GDF-Suez*) et *Veolia* installent également leurs compteurs "communicants" (*Gaspar* pour *Engie* et *Aquarius* pour *Véolia*).

Ces compteurs sont très controversés tant du point de vue de la santé que de la sécurité des biens (pannes et incendies) et de la protection de notre vie privée.

Les municipalités sont et resteront propriétaires des compteurs et des réseaux d'électricité et de gaz (article L.322-4 du Code de l'énergie), elles ont donc toute latitude pour les refuser comme 211 communes l'ont déjà fait à ce jour (nombre en constante augmentation à comparer non aux 36 000 communes de France mais aux 400 communes sollicitées pour la pose de ces compteurs)

► *Vraiment ?* : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/>

Pour citer un exemple parmi d'autres dans nos communes, lors du Conseil Municipal de Meudon du 14 avril 2016, tout débat a été empêché avec l'intervenant d'*Enedis* à qui il a longuement été donné la parole alors même que sa présence n'avait pas été annoncée. Celui-ci, prétendant répondre à nos inquiétudes fondées sur des témoignages et des mises en garde de médecins et de scientifiques a déclaré,

— que ces compteurs sont imposés par l'Europe alors que l'Allemagne, l'Autriche et la Belgique les ont refusés. (Au Canada, où ils ont été largement déployés, on offre, à présent, une option de retrait)

► Vraiment ? : <http://www.lemoniteur.fr/article/l-alle-magne-renonce-a-la-generalisation-du-compteur-intelligent-27503537>

— que ces compteurs ne posent aucun problème pour la santé

► Vraiment ? : <https://www.youtube.com/watch?v=UTFAMICKUBM>

— que ces compteurs sont sûrs et ne provoquent ni pannes ni incendies (alors qu'Enedis a reconnu au moins 8 incendies pendant la phase test de 3 mois de ses compteurs)

► Vraiment ? : <https://avqpm.wordpress.com/2016/01/30/linky-declencherait-des-incendies/>

— que la technologie utilisée par ces compteurs est normalement assurée

► Vraiment ? : <http://www.equilibrehabitatsante.com/retraitsassurancesondes.html>

— que nos factures n'augmenteront pas après la pose de ces compteurs

► Vraiment ? : <http://www.estrepublikain.fr/edition-de-nancy-ville/2016/01/23/nancy-linky-fait-disjoncter-le-porte-monnaie>

— que ces compteurs ne constituaient aucunement une menace pour notre vie privée

► Vraiment ? <http://www.nikopik.com/2012/01/les-compteurs-delectricite-intelligents-deja-pirates.html>

Puisque la municipalité de Meudon a refusé le voeu présenté par M. Loïc Le Naour, conseiller municipal, de s'opposer à l'installation des compteurs communicants sur notre commune, que d'autres maires de notre Collectif Citoyen ont également refusé des voeux similaires ou ont carrément refusé de mettre cette question à l'ordre du jour, **nous, habitants de Chaville, Meudon, Nanterre, Puteaux, Rueil-Malmaison, Sèvres, Vélizy, Versailles, Viroflay, exigeons, avant toute installation de ces compteurs dans nos habitations, nos écoles, nos hôpitaux, nos maisons de retraite etc.**

► une attestation officielle d'innocuité signée par le Directeur Général d'Enedis

► **l'engagement écrit que les personnes électrosensibles ne se verront pas imposer ces compteurs et**, puisque la technologie des ondes est formellement contre-indiquée pour les porteurs de prothèses électroniques style pacemaker ou prothèse auditive, que ces personnes ne se verront pas imposer ces compteurs et que si l'un des habitants venait ultérieurement à avoir besoin d'une telle prothèse, les compteurs communicants seraient immédiatement retirés de son domicile.

► une copie certifiée de l'assurance en Responsabilité Civile d'Enedis pour ses abonnés

- ▶ l'assurance écrite, puisque qu'Enedis, dans ses nouvelles Conditions Générales de Vente s'exonère de toute responsabilité quant aux dommages causés par son compteur dans nos habitations, que les mairies prendront en charge tous les dommages physiques et matériels qui pourraient survenir du fait de ces compteurs
- ▶ l'assurance écrite que nos factures n'augmenteront pas après la pose de ces compteurs
- ▶ l'assurance écrite que nos données personnelles ne serviront pas à alimenter un quelconque "Big Data" et que ces compteurs ne sont pas piratables

Nous avons des raisons de douter : <https://www.youtube.com/watch?v=Fz4eKH-mAd4>

Ces demandes sont faites conformément à nos droits garantis par :

- ▶ l'article 3 de la Déclaration des Droits de l'Homme : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. »
- ▶ l'article 12 de la Déclaration des Droits de l'Homme : « Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance (...) Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes. »
- ▶ le principe 7 de la Déclaration des Droits de l'enfant : « L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation »
- ▶ le Code de Nuremberg sur la nécessité du consentement éclairé du sujet de toute expérimentation or *Linky* et la technologie des ondes sont, de fait, une **gigantesque expérience dont nous sommes les cobayes non consentants**

Nous, habitants de Meudon, Chaville, Nanterre, Puteaux, Rueil-Malmaison, Sèvres, Vélizy, Versailles, Viroflay

- ▶ **REFUSONS** l'installation du compteur Linky et autres compteurs communicants, des concentrateurs, répéteurs et antennes associés, TANT QUE CES CONDITIONS NE SERONT PAS REMPLIES et vous demandons dans l'attente de la production de ces documents de faire voter en Conseil Municipal une **délibération interdisant le déploiement de ces compteurs sur le territoire de nos communes ainsi que le retrait de ces compteurs, concentrateurs et antennes déjà posés contre la volonté des habitants par ruse, menace, intimidation ou même violation de domicile**
- ▶ **VOUS DEMANDONS** la tenue d'une **réunion publique loyale et contradictoire** à laquelle tous les habitants de nos villes seront conviés
- ▶ **EN TOUT ÉTAT DE CAUSE**, nous souhaitons savoir si vous avez donné votre **accord** à ErDF-ENEDIS pour changer les compteurs électriques de la commune :

— **si oui**, il n'est pas justifié que vous ayez pris une telle responsabilité **sans consulter la population**. Nous vous demandons de nous donner la copie de ces documents d'autorisation. Il est heureusement encore temps de revenir sur cette décision précipitée en organisant la réunion publique loyale et contradictoire que nous vous demandons

— **si non**, nous vous demandons de refuser par délibération municipale le remplacement des compteurs de la commune par des compteurs communicants.

— **Dans tous les cas**, nous estimons que vous devez absolument exiger d'Enedis un certificat d'assurance concernant les risques causés par les ondes électromagnétiques.

### Nos pages Facebook :

<https://www.facebook.com/Pasdecompteurscommunicantsditsintelligents/>

<https://www.facebook.com/stoplinkygrandparis/>

### Mail

[stoplinky.grandparis@gmail.com](mailto:stoplinky.grandparis@gmail.com):